ACTE D'ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur :

- ✔ reconnaît avoir été informé des dispositions qui sont applicables en cas d'autorisation de défrichement (*cf. article L. 341-6 du Code Forestier*) ;
- ✔ a été avisé qu'en cas de non-retour du présent acte d'engagement dans un délai maximum d'un an après la notification de l'arrêté d'autorisation, il sera procédé à la mise en recouvrement de l'indemnité visée au point 2 ci-dessous dans les conditions prévues pour les créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine. Cette mise en recouvrement pourra toutefois être annulée si le demandeur renonce au défrichement projeté (*cf. article L. 341-9 du Code Forestier*) ;
- ✔ s'engage, dans le cadre d'une plantation, à choisir des plants dont la région de provenance est adaptée à la région Nord-Est de la France ;
- ✔ est averti, dans le cas du choix d'un versement au F.S.F.B, que le service instructeur procédera à la demande d'émission du titre de perception du montant de l'indemnité visée au point 2 ci-dessous dès réception du présent acte d'engagement à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse (*cf. instruction technique DGPE/SDFCB/2015-656 du 29 juillet 2015*) ;
- ✔ s'engage, en cas de souhait de modification, de quelque nature que ce soit, du projet mentionné ci-dessous à en référer sans délai à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ;
- ✔ s'engage à conserver l'affectation boisée des terrains et sauf convention particulière, à réaliser tous les travaux et entretiens indispensables à la réussite des travaux, y compris la mise en place de protection(s) nécessaire(s) contre les dégâts de gibier ;

➔ ***Coefficient retenu, conformément à l'article L. 341-6 du Code Forestier : 1***

➔ ***Choix retenu par le demandeur***

☐ <u>1 – Réalisation de travaux (boisement, reboisement ou travaux d'amélioration sylvicole)</u>

Je, soussigné François MAIGRET, m'engage à réaliser les travaux de boisement/reboisement ou d'amélioration sylvicole visés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de défricher n°2017- xxxx du xx juillet 2017 dans les délais impartis, à savoir :

Commune	Type de travaux	Références cadastrales des parcelles	Surface (ha)	Essence(s)	Densité (plants/ha)	Origine des plants

En cas de réalisation de travaux d'amélioration sylvicole, joindre un devis au présent acte d'engagement.

☐ 2 – Versement d'une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois

Conformément à l'article L. 341-6 du code forestier, je, soussigné François MAIGRET, m'engage à verser une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois d'un montant consenti de 1 014,00 euros* pour servir au financement des actions de ce fonds (*montant en toute lettre* : deux mille deux cent quarante trois euros).

Fait à Longuyon, le

Nom : MAIGRET

Prénom : François

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

** modalité de calcul :*

montant indemnité = surface défrichée × coefficient multiplicateur × (coût moyen de mise à disposition du foncier (terrain nu agricole) en €/ha + coût moyen d'un reboisement en €/ha, arrondi à l'euro près) – coût des travaux réalisés au titre du point 1 ci-dessus après validation par la DDT.

Surface défrichée	Coefficient multiplicateur	Coût moyen du terrain nu	Coût moyen reboisement
0,2655 ha	Selon L. 341-6 du CF	Selon arrêté du 11/08/16	Selon arrêté SGAR 2012-133 du 19/04/2012
	1	5 550,00 €	2 900,00 €

Fait en 2 exemplaires : 1 pour le demandeur, 1 pour l'administration